



COMMISSION FUTSAL

RÉUNION N°06

Réunion du : Lundi 07 novembre 2022

À : 17h30 en téléphonie

Présidence : M. FACHTALI Mustapha

Présents : Mustapha FACHTALI (visio) Olivier HERMINE, Mohamed MEGUEDMI, Sami OULHACI (District), Pierre-YVES BERNIER (CTD DAP) (visio)

Invités :

Excusé(s) :

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance



La commission approuve le PV N°5 du 24/10/2022 et passe à l'ordre du jour suivant :

- Suivi des compétitions
- Pratiques associées

MISE EN PLACE DU CALENDRIER FUTSAL D1

Reprise du calendrier général

	AOÛT		SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE				JANVIER				FÉVRIER				MARS				AVRIL				MAI				JUN													
DATES	20	27	03	10	17	24	01	08	15	22	29	05	11	12	19	26	03	10	17	24	01	07	14	21	28	04	11	18	25	04	11	18	25	01	08	15	22	29	01	06	13	20	27	04	11	18	25	03	10	17	24	
SENIORS FUTSAL																																																				
COUPE FUTSAL																																																				

Une communication va être faite sur le site du district et les réseaux.

SUIVI DES COMPETITIONS

COUPE FUTSAL DES ALPES

La commission procède au tirage au sort des ¼ de finale avec un exempt en la présence des membres présents. Les matchs auront lieu la semaine du 28 novembre au 2 décembre comme programmé au calendrier général.

- Match 1 : AFC St TULLE PIERREVERT 1 – EP MANOSQUE 1 – Lundi 28 novembre à 19h30
- Match 2 : AFC St TULLE PIERREVERT 2 – EP MANOSQUE 2 – Mercredi 30 novembre à 19h30
- Match 3 : MVR Futsal 1 – CLUB DISTRICT FUTSAL 1 - Mercredi 30 novembre à 19h30
- Match 4 : MVR Futsal 2 – Exempt 1.

PRATIQUES ASSOCIEES :

Jeunes (U14 à U19)

La commission jeunes organise la compétition. La commission Futsal participe à l'animation de la compétition (table de marque, arbitrage, ...).

La pratique est proposée uniquement aux équipes U17 et U15 de niveau D2 et U15 à 8.

Programme des dates – **Besoins de 12 créneaux (1/2 journée)**

	03/12/2022	10/12/2022	07/01/2023	04/03/2023
	04/12/2022	11/12/2022	08/01/2023	05/03/2023
U17 D2	X		1er tour	Finale
U15 D2	X		1er tour	Finale
U15 à 8	J1	J2	J3	J4

Foot éducatif (U6 à U13)

La commission Foot éducatif organise la compétition. La commission Futsal participe à l'animation de la compétition (animation, table de marque, arbitrage, ...).

Programme des dates - **Besoins de 38 créneaux (1/2 journée)**



	07/01/2023 08/01/2023	14/01/2023 15/01/2023	21/01/2023 22/01/2023	28/01/2023 29/01/2023	04/02/2023 05/02/2023
U13		J1		J2	J3
U11		J1		J2	J3
U9	J1		J2		
U7	J1		J2		

Féminines

La commission Féminisation organise la compétition. La commission Futsal participe à l'animation de la compétition (animation, table de marque, arbitrage, ...).

Un week-end est programmé (28/29 janvier) avec la pratique des jeunes le samedi et la coupe futsal féminine des Alpes lors d'un tournoi le dimanche. **Besoin de 4 créneaux (1/2 journée).**

REPORT DE MATCH

Demandeur	Match	Date initiale	Horaire initial	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarque
District	N°25197928 EPM 1 – MVR Futsal 2	27/09/2022	19h30	06/12/2022	19h30	Pas d'accès à l'infrastructure
District	N°25197931 EPM 2 – AFC STP 1	29/09/2022	19h30	08/12/2022	19h30	Pas d'accès à l'infrastructure
AFC St TULLE PIERREVERT	N° 25197937 AFC STP 1 – Club District Futsal 1	02/11/2022	20h00	12/12/2022	20h00	Pas d'accès à l'infrastructure
District	N°25197934 EPM 1 – EPM 2	04/10/2022	19h30	13/12/2022	19h30	Pas d'accès à l'infrastructure
MVR Futsal	N°25197936 MVR Futsal 1 – EPM 1	09/11/2022	19h30	14/12/2022	19h30	Accord des 2 clubs

OBTENTION DES GYMNASES

Démarches

- Une communication officielle a été faite auprès des collectivités ayant des gymnases identifiés, avec copie adressée aux clubs.
- L'utilisation du réseau des clubs et du réseau des membres est à débiter également.
- Demander une validation écrite par la municipalité (ou le club si cela correspond à ses créneaux) par retour de mail à secretariat@alpes.fff.fr



EVENEMENTS

Nuit du Futsal

Le projet porté par notre apprenti M.Benaïssa vise la promotion du Futsal au plus grand nombre.

Principe : Tournoi ouvert aux hommes âgés de 18 minimum, licenciés ou non.

Date : Samedi 17 décembre 2022 à Manosque (gymnase des Varzelles) de 18h à 02h.

Responsabilité : Les joueurs sont couverts par l'assurance du District dans le cadre d'une action promotionnelle. Néanmoins un certificat médical sera demandé ou à défaut une décharge signée par le joueur surplace.

Règlement : Un travail est fait par la commission pour définir le règlement de la compétition

Communication : La diffusion est déjà lancée.

INFORMATION DIVERSES

Guide interactif de la pratique futsal

Un guide à destination des clubs futsal ou classique ayant un projet de création de section futsal est mis à disposition par la FFF. Une communication est faite auprès des clubs.

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_guide_section_loisirs_club_2022_interactif_futsal_vf.pdf

COURRIERS RECUS

➡ RAS

PROCHAINE RÉUNION

➡ Vendredi 18 novembre à 18h00 au siège du District

Représentant Commission Futsal

M.FACHTALI

Le Secrétaire de séance

M.MEGUEDMI

